

BIOÉTHIQUE – PHI4357-50

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Alexandre Poisson
Local	R-R160
Disponibilités	Sur rendez-vous, via Zoom ou en présentiel
Courriel	poisson.alexandre@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours présente les divers courants en bioéthique, les problèmes classiques de ce champ de réflexion (avortement, euthanasie, etc.), ainsi que les débats suscités par les innovations médicales récentes (diagnostics génétiques, techniques procréatives, greffes, etc.). Il pourra aussi porter sur l'analyse des modes d'institutionnalisation de la bioéthique et leur incidence politique. En plus d'initier les étudiants aux différentes formes de contrôle normatif et juridique de l'expérimentation médicale, il abordera des problèmes spécifiques liés à des notions cardinales en bioéthique, comme par exemple le consentement libre et éclairé, la dignité des personnes, l'évaluation des risques, l'eugénisme, la médecine d'amélioration, etc.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux (ou buts du cours ou compétences visées)

De façon générale, le cours de bioéthique :

1. vise à préparer les étudiant.es à faire face à des situations éthiques complexes ;
2. sensibilise les étudiant.es aux enjeux éthiques propres à la pratique des sciences biologiques et biomédicales ;
3. initie les étudiant.es aux concepts de base de la discipline, notamment au moyen d'exposés magistraux, de conférences et d'exercices pratiques.

Objectifs spécifiques (ou compétences attendues)

De façon plus spécifique, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de :

- présenter les différents courants et principes principaux de la bioéthique contemporaine ;
- formuler les problèmes liés à des sujets précis de bioéthique ;
- produire une synthèse des sujets variés de bioéthique ;
- critiquer et présenter divers arguments qui portent sur des sujets variés en bioéthique.

CONTENU DU COURS

Le cours couvrira les concepts centraux de la bioéthique contemporaine, notamment le consentement éclairé, l'autonomie, la bienfaisance, la justice, la non-malfaisance, le principisme et l'éthique du care. Nous explorerons aussi divers sujets d'intérêts pour la bioéthique, comme l'éthique de la reproduction, la neuro-amélioration, le transhumanisme, l'obligation vaccinale, l'euthanasie, l'aide médicale au suicide, le don d'organes et l'eugénisme.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les exposés magistraux, l'examen intra et les tests de lecture seront réalisés en classe à l'UQAM. La dissertation finale est à remettre sur Moodle au plus tard le 20 décembre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen en classe sur la matière couverte entre les séances 1 et 6 inclusivement. 3 heures, questions à courts et à long développement.	30 %	18 octobre 2024
4 tests de lecture (15 minutes en début de séance). Seulement les 3 meilleurs résultats compteront dans la note finale.	30 % (10 % chaque)	À la séance 9, 11, 12 et 13
Dissertation finale de 2000 mots (+/- 10 %). Analyse d'un cas d'études (identification du dilemme en jeu, des valeurs en frictions et positionnement). Voir le document « Dissertation finale » sur Moodle.	40 %	À remettre au plus tard le 20 décembre 2024 sur Moodle

Présentation matérielle

Les règles de présentation à utiliser sont celles du Département de philosophie, décrites dans le *Guide de présentation des travaux de premier cycle en philosophie*, disponible en ligne. Toutefois, d'autres règles méthodologiques peuvent s'appliquer, pourvu qu'elles le soient avec rigueur et cohérence.

Critères de correction

Les critères de correction pour l'examen intra et la dissertation finale sont les suivants : la clarté de vos propos ; la qualité de votre recherche ; la qualité de la synthèse ; la qualité de vos arguments ; la pertinence des exemples que vous donnez pour appuyer vos propos ; votre compréhension des textes et des concepts vus en classe ; la profondeur des réflexions éthiques ; la justesse des informations ; la structure du texte ; la cohérence du texte ; et la qualité de la langue.

Les critères de correction pour les tests de lecture sont les suivants : la clarté de vos propos ; la qualité de la synthèse ; votre compréhension des textes et des concepts vus en classe ; la justesse des informations.

Un maximum de 5% peut être déduit de la note de la dissertation finale en fonction de la qualité du français écrit. Dans le cas exceptionnel où la qualité du français affecterait trop la compréhension du texte, la pénalité pourrait atteindre 10% ou le travail pourrait être refusé.

La pénalité pour un retard non justifié sera de - 2% par jour ouvrable, sauf accord préalable de l'enseignant et si la demande est dûment justifiée.

Si l'absence aux tests de lecture ou à l'examen intra est justifiée, il y aura un droit de reprise, avec un intra ou des tests différents.

Barème de notation

Département de Philosophie de l'UQAM		
Notation littérale		
Programmes de premier cycle		
A+	4.3	90% à 100.0%
A	4.0	85% à 89.9%
A-	3.7	80% à 84.9%
B+	3.3	77% à 79.9%
B	3.0	73% à 76.9%
B-	2.7	70% à 72.9%
C+	2.3	65% à 69.9%
C	2.0	60% à 64.9%

C-	1.7	57% à 59.9%
D+	1.3	54% à 56.9%
D	1.0	50% à 53.9%
E	0.0	0% à 49.9 %

Communication des résultats

Les résultats seront communiqués en ligne sur Moodle. Vous recevrez une notification sur Moodle lorsque les résultats y seront. Puisque l'examen intra se fait en classe, prière de communiquer avec moi si vous désirez consulter votre examen corrigé : nous prendrons rendez-vous en présentiel. Pour la dissertation finale, vous aurez accès à la version corrigée sur Moodle.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

Aucun matériel n'est obligatoire pour ce cours. Les lectures seront disponibles sur Moodle.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Date	Contenu du cours	Évaluation
06/09/24	Séance 1 Plan de cours	
13/09/24	Séance 2 Introduction à la bioéthique Lectures : - Bioéthique – L'encyclopédie philosophique (7 pages) - La bioéthique : Survol historique et repères méthodologiques – Ghislaine Cleret de Langavant (32 pages)	
20/09/24	Séance 3 Bioéthique féministe Lectures : - Les approches féministes en bioéthique – Susan Sherwin (10 pages) - L'éthique du care : Une nouvelle façon de prendre soin – Agata Zielinski (10 pages) - L'éthique du care, une éthique de l'interdépendance – Grégoire Meurin et Dominique Youf (5 pages)	

27/09/24	<p>Séance 4 Le consentement éclairé</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'érosion du consentement en recherche sur des êtres humains au Québec (14 pages) – Jean-Noël Ringuet - Le consentement libre et éclairé aux soins en psychiatrie – Grainne Neilson et Gary Chaimowitz (11 pages) - Le documentaire Consentement et violence en obstétrique et psychiatrie – Radio France (55 minutes) 	
04/10/24	<p>Séance 5 Éthique et reproduction : L'avortement</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une défense de l'avortement – Judith Jarvis Thomson (22 pages) - Théorie de la vertu et avortement – Rosalind Hursthouse (16 pages) 	
11/10/24	<p>Séance 6 Éthique et reproduction (deuxième partie) : Les technologies génétiques émergentes</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions épistémologiques et éthiques sur les techniques appliquées au génome humain – A. Ivasilevitch et P. Charlier (11 pages) - L'édition du génome – Michel Morange (11 pages) - Embryons humains génétiquement modifiés : entre progrès scientifique et dilemmes éthiques – A. Ouzaid, V.G. Oancea, C. Ravel (6 pages) 	
18/10/24	<p>Séance 7 Examen en classe 3 heures, questions à court et à long développement sur la matière de la séance 1 à la séance 6</p>	30 % de la note finale
25/10/24	<p>Séance 8 Semaine de lecture</p>	

01/11/24	<p>Séance 9 La neuro-amélioration</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux éthiques de la neuroamélioration – Peggy Larrieu (5 pages) - La neuro-amélioration des sujets « sains » : enjeux anthropologiques, sociologiques et juridiques – Peggy Larrieu (20 pages) - L'amélioration psychopharmacologique (ma traduction) – Walter Glannon (9 pages) 	Test de lecture (10 % de la note finale)
8/11/24	<p>Séance 10 Le transhumanisme</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les origines idéologiques du transhumanisme – Cyrille Dounot (20 pages) - Réflexions sur le transhumanisme : entre amélioration individuelle et défi pour le progrès collectif – Emmanuel Picavet (15 pages) <p><i>Conférencier invité</i> : Christophe Facal (doctorant à McGill travaillant sur le transhumanisme)</p>	
15/11/24	<p>Séance 11 L'obligation vaccinale</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vaccination contre la COVID-19 : entre responsabilité individuelle et sens moral – Benjamin Becker (6 pages) - Le mouvement d'opposition aux vaccins : une analyse anthropologique et philosophique – Anna C. Zielinska (3 pages) - L'obligation vaccinale en question – Jean-Louis Vildé (16 pages) 	Test de lecture (10 % de la note finale)
22/11/24	<p>Séance 12 La fin de vie : euthanasie et aide au suicide</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mourir dans la dignité : Des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques – Commission de l'éthique de la science et de la technologie (23 pages) - Mourir dans la dignité : Sept questions sur la fin de vie – Commission de l'éthique de la science et de la technologie (17 pages) 	Test de lecture (10 % de la note finale)

29/11/24	<p>Séance 13 La fin de vie (partie 2) : suicide, handicap et devoir de mourir</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes suicidaires peuvent-elles parler? Théoriser l'oppression suicidiste à partir d'un modèle sociosubjectif du handicap – Alexandre Baril (17 pages) - Un modèle révolutionnaire de prévention du suicide, fondé sur l'aide à mourir – UOttawa (5 pages) - Y a-t-il un devoir de mourir? – John Hardwig (ma traduction) (9 pages) 	Test de lecture (10% de la note finale)
6/12/24	<p>Séance 14 Le don d'organes</p> <p>Lectures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le don et la transplantation d'organes : dilemmes éthiques en contexte de pénurie avis (chapitre 2) – Commission de l'éthique de la science et de la technologie (13 pages) - Enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir (sections 3 et 4) – Commission de l'éthique en science et en technologie (5 pages) - Solidarité organique: j'ai donné mon rein à un·e inconnu·e – Élise Desaulniers (15 pages) <p><i>Conférencière invitée</i> : Élise Desaulniers (https://edesaulniers.com/)</p>	
13/12/24	<p>Séance 15 L'eugénisme</p> <p>Lectures : L'eugénisme : de quoi parle-t-on? – Comité consultatif national d'éthique (34 pages)</p> <p><i>Conférencier invité</i> : Vincent Auffrey (doctorant à la University of Toronto, spécialiste de l'histoire de l'eugénisme au Canada)</p>	

RENSEIGNEMENTS UTILES

Consulter la section *Ressources optionnelles* dans le Moodle du cours.

Q : Combien de références dois-je inclure dans ma dissertation de mi-session (ou finale) ?

R : Il n'y a pas de nombre fixe. Indiquez dans la bibliographie tous les textes sur lesquels vous appuyez vos propos, auxquels vous faites référence ou que vous citez dans votre dissertation. Afin de décider s'il vaut la peine de faire référence à un texte, demandez-vous si ce texte contribue réellement à mieux répondre à la question spécifique de la dissertation.

Q : Puis-je emmener une feuille de notes pour l'examen intra?

R : Oui. Vous avez droit à UNE feuille de notes, recto verso, écrite à la main ou imprimée, dans le caractère et la grandeur de texte que vous préférez.

Q : J'ai besoin d'une extension de la date de remise de ma dissertation. Que dois-je faire?

R : Toute requête d'extension doit être accompagnée par une justification officielle (ex. un certificat médical).

Q : Quelle est la pénalité pour une soumission tardive de la dissertation finale?

R : La pénalité pour un retard non justifié est de -2% par chaque jour *ouvrable* (c'est-à-dire, samedi et dimanche exclus).

Q : J'ai accumulé un retard excessif avec ma soumission. Est-ce qu'il vaut encore la peine de soumettre ma dissertation?

R : Il est *toujours* mieux de soumettre votre dissertation que de ne pas la soumettre.

Q : J'ai des questions concernant la note de ma dissertation / je veux demander une révision de note. Qui dois-je contacter?

R : Vous pouvez me contacter par courriel. Au cas où vous demandez une révision de note, sachez que je recorrigerai votre dissertation. Votre note pourrait donc soit augmenter, soit baisser, soit rester la même.

BIBLIOGRAPHIE

- Akhtar, A. (2018). Suffering for science and how science supports the end of animal experiments. Dans Linzey A et Linzey C. *The Palgrave Handbook of Practical Animal Ethics* (pp.475-491). Palgrave – Macmillan.
- Anita Silvers, « Disability and Normativity », dans Miriam Solomon, Jeremy R. Simon et Harold Kincaid (dir.), *The Routledge Companion to Philosophy of Medicine*, Routledge, 2016.
- Beauchamp, T. L. (2014). The ethics of biomedical research involving animals. dans John D. Arras, Elizabeth Fenton et Rebecca Kukla (dir.), *The Routledge Companion to Bioethics* (pp.261-274), Routledge.

- Beauchamp, Tom, L. (2019). L'approche des « quatre principes » dans G. Durand et G. Dabouis (Éd.), *Textes clés de philosophie du soin* (pp.221-242), Vrin.
- Biller-Andorno, N., and Z. Alpinar. (2014). Organ trafficking and transplant tourism. Dans (Ed). H.A.M.J. ten Have, and B. Gordijn, *Handbook of global bioethics* (pp. 771–783). Dordrecht: Springer.
- Catriona Mackenzie, «Autonomy», dans John D. Arras, Elizabeth Fenton et Rebecca Kukla (dir.), *The Routledge Companion to Bioethics*, Routledge, 2014.
- Chadwick, R. F., & Schüklenk, U. (2020). Chapitre 2, Ethical Theory (p. 21-30) dans *This Is Bioethics: An introduction* (Vol. 27). John Wiley & Sons.
- Chadwick, R. F., & Schüklenk, U. (2020). Chapitre 10 (p. 181-194) dans *This Is Bioethics: An introduction* (Vol. 27). John Wiley & Sons.
- Chneiweiss, H. (2018). Neurosciences et neuroéthique. Dans : Emmanuel Hirsch éd., *Traité de bioéthique: IV - Les nouveaux territoires de la bioéthique* (pp. 405-419). Toulouse: Érès.
- Chung, Ryoa (2019). La relation entre savoir et pouvoir dans la recherche expérimentale : une brève histoire de trois grands codes d'éthique au 20^e siècle. Dans Benmarhnia, T., David, P. M., & Godrie, B. (Éd.). *Les sociétés de l'expérimentation. Enjeux épistémologiques, éthiques et politiques. Québec: Presses Universitaires du Québec.*
- Dangles-Marie, V., Guichet, J.L. et L. Larue (2010). Éthique et expérimentation animale. Dans : Emmanuel Hirsch éd., *Traité de bioéthique: I - Fondements, principes, repères* (pp. 370-381). Toulouse: Érès.
- Daniels, N. (2009). L'extension de la justice comme équité à la santé et aux soins de santé. *Raisons politiques*, (02), 9-29.
- De Melo-Martin, I. (2006). Furthering injustices against women: genetic information, moral obligations, and gender. *Bioethics*, 20(6), 301-307.
- Frati, P., La Russa, R., Santurro, A., Fineschi, B., Di Paolo, M., Scopetti, M., ... & Fineschi, V. (2021). Bioethical issues and legal frameworks of surrogacy: A global perspective about the right to health and dignity. *European Journal of Obstetrics & Gynecology and Reproductive Biology*, 258, 1-8.
- Friesen, P. (2020). Medically assisted dying and suicide: How are they different, and how are they similar?. *Hastings Center Report*, 50(1), 32-43.
- Godard, B., Hunt, M., & Moube, Z. (2014). Éthique de la recherche en santé mondiale: la relation Nord–Sud, quel partenariat pour quelle justice sociale?. *Global Health Promotion*, 21(2), 80-87.
- Hermant, Émilie, Valérie Pihet, et Katrin Solhdju. « Huntington : cultiver les possibles contre les probables. Quand les usagers déstabilisent le savoir sur leur maladie », Emmanuel Hirsch éd., *Traité de bioéthique. IV - Les nouveaux territoires de la bioéthique*. Érès, 2018, pp. 227-236.
- Jessica Berg et Katherine Shaw Makielski, «Capacity and Competence», dans John D. Arras, Elizabeth Fenton et Rebecca Kukla (dir.), *The Routledge Companion to Bioethics*, Routledge, 2014.

- Kukla, Q. (2014). Medicalization, “normal function,” and the definition of health. In *The Routledge companion to bioethics* (pp. 515-530). Routledge.
- Lemoine, M. (2013). Les concepts de santé et de maladie. *Médecine*, 9(6), 273-278.
- Maclure, J., & Dumont, I. (2019). Aide médicale à mourir et objection de conscience des médecins: pour un débat plus nuancé. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 21(2).
- Matthews, R. (2019). Health ethics and Indigenous ethnocide. *Bioethics*, 33(7), 827-834.
- Neilson, G., & Chaimowitz, G. (2015). Le consentement libre et éclairé aux soins en psychiatrie. *Canadian Journal of Psychiatry. Revue Canadienne de Psychiatrie*, 60(4), 1.
- Nicolini, M. E., Gastmans, C., & Kim, S. Y. (2019). Parity arguments for ‘physician aid-in-dying’(PAD) for psychiatric disorders: their structure and limits. *The American Journal of Bioethics*, 19(10), 3-7.
- Ponelle, V. (2010). Éthique et action humanitaire. Dans : Emmanuel Hirsch éd., *Traité de bioéthique: I - Fondements, principes, repères* (pp. 442-457). Toulouse: Érès.
- Powell, T. (2022). Bioethical Issues in Dementia and Alzheimer's Disease. In *The Disability Bioethics Reader* (pp. 203-211). Routledge.
- Proulx M-H. Nicole Gladu et Jean Truchon : Le droit de partir. L'actualité. 4 décembre 2019.
- Provencher-Renaud, G., Larivée, S., & Sénéchal, C. (2019). L'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant de troubles mentaux. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 177(8), 801-808.
- Putoto, G. et R. Pegoraro (2019). Chapitre 4 – L'allocation des ressources en matière de soins. dans Rudnick, A. (Dir.) *La bioéthique au XXIe siècle*. Editions L'Harmattan.
- Rabary, Olivier. (2016). Une éthique des principes - sa pertinence pour les soignants. *Noesis*, (28).
- Raikin, A. “No Other Options,” The New Atlantis, Number 71, Winter 2023, pp. 3–24; TheNewAtlantis.com, December 16, 2022
- Ravez, L. (2020). Comment la COVID-19 a sauvé l'éthique des soins de santé. *Droit, Santé et Société*, 7(2), 6-12.
- Ravitsky, V. (2017). The shifting landscape of prenatal testing: between reproductive autonomy and public health. *Hastings Center Report*, 47, 34-40.
- Ringuet, J. N. (2010). L'érosion du consentement en recherche sur des êtres humains au Québec. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 12(1), 31-53.
- Rollin, B. E. (2006). The regulation of animal research and the emergence of animal ethics: a conceptual history. *Theoretical medicine and bioethics*, 27(4), 285-304.
- Russell, B.J. (2019). Chapitre 3 – L'éthique liée aux maladies mentales et aux addictions. Dans Rudnick, A. (Dir.) *La bioéthique au XXIe siècle* (pp.55-116). Editions L'Harmattan

- Saint-Arnaud, J. (2011). Perspectives éthiques sur la signification de l'expression: mourir dans la dignité. *Frontières*, 24(1), 11-17.
- Saint-Arnaud J. (2016). Justice sociale et limites des ressources en santé, dans J. Saint-Arnaud, B. Godard et J.-C. Bélisle-Pipon (Éd.). Enjeux éthiques de la limite des ressources en santé. Fondements, acteurs et société. Actes du colloque intitulé La limite des ressources et ses impacts sur la santé (pp.17-32). Presses de l'Université de Montréal.
- Scully, J. L. (2021). Feminist bioethics. Dans K.Q. Hall et Asta, *The Oxford Handbook of Feminist Philosophy* (pp. 318-334).
- Shaheen-Hussain, S. (2020). *Fighting for a hand to hold: confronting medical colonialism against Indigenous children in Canada*. McGill-Queen's University Press.
- TallBear, K. (2013). (Introduction) *Native American DNA: Tribal Belonging and the False Promise of Genetic Science*. University of Minnesota Press.
- Tappolet, « Le droit au suicide assisté et à l'euthanasie : une question de respect de l'autonomie ? », *Éthique et Mort(s)*, numéro spécial de la *Revue Philosophique de Louvain*, édité par Walter Lesch et Axel Gosseries, vol. 101, no 1, 2003, 43-57.
- Thalabard, J. (2010). Enjeux éthiques de la méthodologie des essais cliniques. Dans : Emmanuel Hirsch éd., *Traité de bioéthique: I - Fondements, principes, repères* (pp. 742-757).

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Les lectures contenues dans le calendrier sont à faire avant les cours.

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Consignes pour la participation à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne

<https://etudier.uqam.ca/modalites-enseignement>

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre

d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, la totalité ou une partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <https://r18.uqam.ca>.

Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

<https://infosphere.uqam.ca>

Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2023/06/Politique_2_liberte_academique_universitaire.pdf

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'une université. Ce droit comprend la liberté : a) d'enseignement et de discussion ; b) de recherche, de création et de publication ; c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ; d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques. Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;

- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <https://harcelement.uqam.ca>

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca ; <https://harcelement.uqam.ca>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
- Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour

assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca ; <https://harcelement.uqam.ca>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
- Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>

Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Les personnes étudiantes qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; des troubles d'apprentissage ou de santé mentale; un trouble déficitaire de l'attention; une maladie organique ou toute autre limitation diagnostiquée entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de se prévaloir de divers aménagements dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, afin de permettre la mise en place rapide des aménagements, les personnes étudiantes sont fortement encouragées à faire les démarches auprès du BIRÉ, dès le début du trimestre.

Pour tous renseignements ou pour obtenir un rendez-vous auprès d'une personne conseillère à l'accueil et à l'intégration :

Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ)

situation.handicap@uqam.ca

514-987-3148

AB-2300

***Le BIRÉ offre également d'autres services pour soutenir l'ensemble de la communauté étudiante, avec ou sans diagnostic, vers leur réussite universitaire. Pour en savoir plus > bire.uqam.ca